

Jésus-Christ dans la religion de Mani

Quelques éléments d'une confrontation de saint Augustin
avec un hymnaire christologique manichéen copte *)

La nuit de Pâques 387, dans la file des catéchumènes qui se présentaient au baptistère de Milan, l'évêque Ambroise accueillait un jeune rhéteur africain, Augustin le fils de Monique. Dès 384, l'auditeur manichéen avait rompu avec la secte. Il abandonnait une doctrine dans laquelle depuis dix ans, son intelligence avait cherché la vérité, son cœur le repos et la joie ¹⁾. En Afrique d'abord, à Rome et à Milan ensuite, Augustin avait participé aux assemblées manichéennes, il avait chanté leurs hymnes et célébré leur fête pascalle, la Bêma ²⁾. Déçu, le jeune professeur délaissait des amis très chers et retrouvait la foi de sa mère.

À peine revenu de son erreur, Augustin prend soudain conscience du danger manichéen. Laïc, puis prêtre et évêque d'Hippone, il va mener contre les doctrines de Mani, contre ses écrits et contre ses disciples, un combat sans répit, jusque vers l'an 400.

*) L'auteur adresse ses remerciements au Conseil d'administration du Fonds National de la Recherche Scientifique de Belgique qui eut la grande bienveillance de lui accorder un Crédit aux chercheurs afin de lui permettre la continuation des recherches sur le manichéisme.

¹⁾ J. DE MENASCE, *Augustin manichéen*, dans *Freundesgabe für Ernst Robert Curtius*, Berne, 1956, p. 79-93. P. COURCELLE, *Saint Augustin manichéen à Milan*, dans *Orpheus*, t. I. Gênes, 1954, p. 81-85. M. NÉDONCELLE, *L'abandon de Mani par Augustin ou la logique de l'optimisme*, dans *Recherches Augustiniennes*, t. II, Paris, 1962, p. 17-32. J. O'MEARA, *The growth of Augustine's Mind up to his conversion*, Londres, 1954, tr. franç. par Jeanne Henri MARROU, *La jeunesse de saint Augustin*, Paris, 1958.

²⁾ C. R. C. ALLBERRY, *Das manichäische Bêma-Fest*, dans *Zeitschrift für die Neutestamentliche Wissenschaft*, t. XXXVII, Giessen, 1938, p. 2-10. *Contra Epistulam Fundamenti*, VIII; Voir R. JOLIVET - M. JOURJON, *Six traités anti-manichéens*, Paris, 1961, p. 410-411.

A cette date le déclin de l'Eglise manichéenne d'Afrique était visible. Augustin lui avait porté un coup fatal.

§ I. — Augustin est-il un témoin valable pour notre connaissance du manichéisme ?

Le jeune rhéteur était devenu manichéen de bonne foi. La spiritualité de la secte, sa doctrine tirée des *Evangelies* et des *Epîtres* de Paul ³⁾, sa liturgie prenante dont les hymnes différaient parfois si peu de celles chantées dans les assemblées chrétiennes ⁴⁾, tout cela ne donnait-il pas aux communautés du prophète de Babylone des apparences d'un christianisme orthodoxe ? Jésus Sauveur, Seigneur, Lumière, Vérité, Vie, tous thèmes développés à partir de Paul et de Jean, occupait le centre du système comme nous le voyons dans les textes coptes trouvés au Fayoum en 1930 ⁵⁾.

Mais voici que tombe le voile qui cachait l'erreur métaphysique du dualisme gnostique. Du coup, Augustin réalise le danger qui guette les chrétiens. Le manichéisme, une gnose dualiste au revêtement biblique, était capable de saisir l'intelligence et le cœur de l'homme. La doctrine des deux royaumes prêchée par Jésus, l'allégorie des deux arbres, des deux voies, les antithèses lumière-ténèbres, Christ-monde, Christ-corps, Christ-démon, l'eschatologie enfin, constituent des thèmes de catéchèse où les textes néotestamentaires se mêlent aux textes gnostiques ⁶⁾. Mani, le Paraclet promis, donne à l'Ecriture son sens plénier. Il est l'envoyé de Jésus-Christ, annoncé dans l'Evangile.

Les manichéens savent accueillir. La prière de leurs assemblées est intime et prenante. Ils expliquent à leur façon l'Ecriture mais ils en dégagent une doctrine de salut. Pour satisfaire pleine-

³⁾ A. BÖHLIG, *Die Bibel bei den Manichäern*, Dissertation, Münster/W, 1947.

⁴⁾ L. Th. LEFORT, dans *Le Muséon*, t. LI, Louvain, 1938, p. 353.

⁵⁾ C. R. C. ALLBERRY, *A Manichaean Psalmbook*, Stuttgart, 1938; C. SCHMIDT et H. J. POLOTSKY, *Ein Mani-Fund in Aegypten, Original-schriften des Mani*, Berlin, 1933.

⁶⁾ J. RIES, *Les rapports de la christologie manichéenne avec le Nouveau Testament*, dans *l'eucologe copte de Narmouthis (Médînêt Mâdî)*, Louvain, 1953, dissertation polycopiée. J. RIES, *Neutestamentliche eschatologische Grundzüge in dem manichäischen koptischen Hymnenbuch von Médînêt Mâdî*, dans *Trierer Theologische Zeitschrift*, t. LXXII, Trêves, 1963, p. 117-121.

ment l'intelligence, ils ajoutent à leur théologie une véritable synthèse scientifique qui n'a pas son équivalent dans le catholicisme ⁷⁾).

Augustin ne pardonnera jamais cette hypocrisie. Sa vigilance de tous les instants nous laisse une quinzaine de *Traité anti-manichéens* et colore toute l'atmosphère de ses *Confessions*. Son exégèse biblique est commandée en grande partie par son souci de défendre la Bible contre l'exégèse ruineuse de la secte ⁸⁾).

Augustin, le manichéen d'hier, est-il dans ses écrits un témoin valable pour notre connaissance des doctrines de Mani ? La question, au cours des siècles, a reçu des réponses bien différentes ⁹⁾. A l'époque des études manichéennes naissantes, les traités augustiniens étaient les principales sources utilisées. En 1578, Cyriacus Spangenberg publiait la première étude sur la secte ¹⁰⁾. Les quinze écrits antimanichéens d'Augustin ont fourni à l'auteur l'essentiel de sa documentation et font chacun l'objet d'une mention particulière. Au XVIII^e siècle, Isaac de Beausobre essaie de démontrer que l'évêque d'Hippone a faussé, par ignorance ou mauvaise foi, les doctrines manichéennes qu'il rapporte ¹¹⁾. Mais la suspicion jetée sur Augustin et sur les autres sources occidentales ne durera pas. Au début du XIX^e siècle, F. C. Baur, va réhabiliter totalement les controversistes chrétiens et donner à Augustin dans sa polémique antimanichéenne, un rôle de véritable historien des religions ¹²⁾. P. Alfarc pourra aller plus loin ¹³⁾. Ses conclusions sur la concordance entre les textes manichéens d'Asie centrale découverts au

⁷⁾ H. C. PUECH, *Le Manichéisme, son fondateur, sa doctrine*, Paris, 1949. G. WIDENGREN, *Mani und der Manichäismus*, Stuttgart, 1961.

⁸⁾ J. RIES, *La Bible chez saint Augustin et chez les manichéens*, dans *Revue des Etudes Augustiniennes*, t. VII, Paris, 1961, p. 231-243; t. IX, Paris, 1963, p. 201-215; t. X, Paris, 1964, fasc. 3.

⁹⁾ J. RIES, *Introduction aux Etudes Manichéennes, quatre siècles de recherches*, I, dans *Ephemerides Theologicae Lovanienses*, t. XXXIII, Louvain, 1957, p. 454-482 et dans *Analecta Lovaniensia biblica et orientalia*, Louvain, III, 7, 1957.

II, *Le Manichéisme considéré comme grande religion orientale*, dans *Eph. Theol. Lov.*, t. XXXV, Louvain, 1959, p. 362-409 et *Anal. Lov. bib. et orient.*, Louvain, III, 11, 1959.

¹⁰⁾ C. SPANGENBERG, *Historia Manichaeorum*, Ursel, 1578.

¹¹⁾ I. DE BEAUSOBRE, *Histoire Critique de Manichée et du Manichéisme*, Amsterdam, 1734-1739, 2 vol.

¹²⁾ F. C. BAUR, *Das manichäische Religionssystem, nach den Quellen neu untersucht und entwickelt*, Goettingue, 1831; 2^e éd., 1928.

¹³⁾ P. ALFARIC, *L'évolution intellectuelle de saint Augustin*, t. I, *Du manichéisme au néoplatonisme*, Paris, 1918.

début du XX^e siècle et les données fournies par les traités antimanchéens d'Augustin, rendent au controversiste d'Hippone la confiance des chercheurs ¹⁴).

A l'heure actuelle, grâce à la trouvaille de Carl Schmit en 1930, la route manichéenne d'Afrique est clairement tracée. Dès la fin du III^e siècle, les disciples de Mani ont solidement pris pied en Egypte. Une preuve en est le violent édit de Dioclétien, publié à Alexandrie le 31 mars 297 et qui voue la secte à l'anéantissement à la suite d'une révolte contre Rome dans laquelle les manichéens d'Egypte avaient trempé ¹⁵). Venus de Mésopotamie par mer, les manichéens débarquaient sur les côtes de la Mer Rouge et suivaient les marchands asiatiques. Certains documents nous font connaître Hypsèle, au sud d'Assiout en Thébaïde comme un centre de formation et de propagande. De la Haute Egypte les élus descendaient le Nil en direction des champs d'apostolat méditerranéens. Dès la fin du III^e siècle la lettre pastorale d'un évêque d'Alexandrie mettant ses fidèles en garde contre l'hérésie montre l'inquiétude de l'Eglise ¹⁶). D'Egypte la doctrine passe en Afrique proconsulaire où le montanisme lui a préparé le terrain, où la population reste malgré tout accueillante aux idées asiatiques à cause d'un vieux fonds phénicien. Le jeune Augustin y fut une recrue de choix, de 373 à 383, avant de devenir pour la secte le plus redoutable adversaire. Nos textes manichéens coptes découverts à Médinêt Mâdî, l'ancienne Narmouthis, semblent contemporains d'Augustin, du moins dans la rédaction qui nous est parvenue ¹⁷). Ils constituent un témoin irrécusable des croyances, de la liturgie, de la catéchèse des Eglises manichéennes d'Afrique à la fin du IV^e siècle. Augustin en est un second témoin, indépendant et d'un autre ordre. La confrontation de ces deux témoins ne serait-elle pas d'un grand intérêt pour l'histoire des

¹⁴) P. ALFARIC, *Les Ecritures Manichéennes*, 2 vol., Paris, 1918.

¹⁵) P. KRUEGER - T. MOMMSEN, *Collectio librorum juris antejustiniani*, t. III, Berlin, 1890, p. 187-188. W. SESTON, *Le roi sassanide Narsès, les arabes et le manichéisme*, dans *Mélanges syriens René Dussaud*, vol. I, Paris, 1939, p. 227-234. W. SESTON, *L'Egypte manichéenne*, dans *Chronique d'Egypte*, t. XIV, Bruxelles, 1939, p. 362-372.

¹⁶) C. H. ROBERTS, *Catalogue of the Greek and Latin Papyri in the John Rylands Library at Manchester*, t. III, Manchester, 1938, n° 469.

¹⁷) H. IBSCHER, *Die Handschrift*, dans C. R. C. ALLBERRY, *A Manichaean Psalmbook*, Stuttgart, 1938, p. VII-XVIII. H. IBSCHER, *Die Handschrift*, dans C. SCHMIDT, *Kephalaia*, Stuttgart, 1940, p. V-XIV.

doctrines, pour l'hérésiologie chrétienne, pour la connaissance de la personnalité et de la méthode de controverse d'Augustin ? La comparaison des trois mille feuillets coptes, encore partiellement inédits, avec les traités antimanichéens d'Augustin est un vaste champ d'exploration dans lequel la présente recherche trace à peine un petit sillon.

§ II. — Quelques éléments néotestamentaires de la Christologie Manichéenne

Mani s'est décerné lui-même le titre *Apôtre de Jésus-Christ*. Conscient de sa mission d'envoyé, de son investiture prophétique, il essayait de fonder une Eglise chargée de donner à la révélation de Jésus, son sceau final. Indigné par l'imposture, Augustin nous a gardé l'incipit d'un écrit du fondateur, l'*Épître du Fondement*, une sorte de *Symbole* de la foi manichéenne. Les premiers mots de la lettre, « Mani, apôtre de Jésus-Christ par la providence de Dieu le Père... » ne laissent aucun doute sur l'attitude et la pensée christologique de son auteur¹⁸). A l'heure actuelle, plusieurs documents attestent la grande diffusion de cette titulature¹⁹).

N'est-il pas intéressant d'en relever les éléments dans la prière manichéenne, de voir les formules sous lesquelles les disciples de Mani exprimaient leur foi en Jésus et, à travers ces formules, de préciser la christologie de la secte ?

Dans l'eucologe manichéen trouvé à Médinêt Mâdi en 1930, un recueil de trente-sept hymnes est consacré exclusivement à Jésus-Christ. L'éditeur Allberry l'a publié en lui donnant comme titre *Psalms to Jesus*²⁰). Ces textes liturgiques destinés à faire chanter par l'assemblée manichéenne les louanges du Christ et son œuvre

¹⁸) *Contra Epistulam Fundamenti*, V. Voir R. JOLIVET - M. JOURJON, *Six traités anti-manichéens*, Paris, 1961, p. 398-706 et p. 782.

¹⁹) P. DE MENASCE - A. GUILLON, *Un cachet manichéen de la Bibliothèque Nationale*, dans *Revue de l'histoire des religions*, t. CXXXI, Paris, 1946, p. 81-84. BEESON, *Acta Archelai*, Leipzig, 1906, p. 5 et p. 23. *Contra Faustum*, lib. XII, cap. IV.

²⁰) C. R. C. ALLBERRY, *A Manichaean Psalmbook*, Stuttgart, 1938. *Psalms to Jesus*, p. 49-97 et p. 116-126. Chaque hymne porte un numéro d'ordre dans le recueil. Dans nos références nous citons le n° de l'hymne en chiffres romains, la page de l'édition princeps et la ligne en chiffres arabes, le tout précédé du sigle Ps. M.

rédemptrice sont des compositions très originales. Chaque hymne développe un thème de salut dans lequel la christologie néotestamentaire et la christologie dualiste se compénètrent nous livrant en partie le secret de l'influence des assemblées de prières de l'Eglise de Mani sur les disciples de l'Eglise de Jésus-Christ.

Notre propos est de relever dans les *Hymnes* quelques titres et vocables néotestamentaires donnés au Christ et de les mettre en parallèle avec les vocables analogues conservés par Augustin dans plusieurs ouvrages spécifiques de sa polémique antimanichéenne. Notre choix s'est arrêté à six traités consacrés notamment aux problèmes d'exégèse néotestamentaire. Ce sont des traités *contra*, dont le but est la réfutation soit d'un disciple soit d'un écrit de Mani : *Contra Fortunatum Manichaeum*, daté de 392 ²¹⁾, *Contra Adimantum Manichaei discipulum* écrit en 394 ²²⁾, *Contra Epistulam Manichaei quam vocant Fundamenti*, du début de l'épiscopat d'Augustin, 396-397 ²³⁾, *Contra Faustum Manichaeum*, quelque peu postérieur ²⁴⁾, enfin le *Contra Secundinum Manichaeum* qui serait de 396 ²⁵⁾ et le *Contra Felicem Manichaeum* daté de l'année 404 ²⁶⁾.

²¹⁾ *Contra Fortunatum manichaeum*, P. L. XLII, col. 111-130; I. ZYCHA, C. S. E. L. XXV, s. VI, I, p. 81-112; R. JOLIVET - M. JOURJON, *Six traités anti-manichéens*, Paris, 1961, p. 117-193.

²²⁾ *Contra Adimantum Manichaei discipulum*, P. L. XLII, col. 129-172; I. ZYCHA, C. S. E. L. XXV, s. VI, p. 113-190; R. JOLIVET - M. JOURJON, *Six traités anti-manichéens*, Paris, 1961, p. 197-375. Dans ce traité polémique qui réfute les antithèses de la secte « Ancien Testament - Nouveau Testament », il n'y a rien d'explicite sur la christologie manichéenne proprement dite.

²³⁾ *Contra Epistulam Manichaei quam vocant Fundamenti*, P. L. XLII, col. 173-206; I. ZYCHA, C. S. E. L. XXV, s. VI, I, p. 191-248; R. JOLIVET - M. JOURJON, *Six traités anti-manichéens*, Paris, 1961, p. 377-507.

²⁴⁾ *Contra Faustum Manichaeum*, P. L. XLII, 209-518, I. ZYCHA, C. S. E. L. XXV, s. VI, I, p. 249-797; P. MONCEAUX, *Le Manichéen Faustus de Milev, Restitution de ses Capitula*, dans *Mémoires de l'Acad. Inscript. et Belles-Lettres*, t. XLIII, Paris, 1924. Le *Contra Faustum* n'est pas publié dans l'ouvrage de R. JOLIVET - M. JOURJON, *Six traités anti-manichéens*. Nous le prenons dans notre enquête, mais nous laissons de côté le traité *De duabus animabus*, publié dans JOLIVET-JOURJON, ce traité ne contenant pas d'éléments christologiques.

²⁵⁾ *Contra Secundinum Manichaeum*, P. L. XLII, col. 571-602; I. ZYCHA, C. S. E. L. XXV, s. VI, 2, p. 891-947; R. JOLIVET - M. JOURJON, *Six traités anti-manichéens*, Paris, 1961, p. 509-633.

²⁶⁾ *Contra Felicem Manichaeum*, P. L. XLII, col. 519-552; I. ZYCHA, C. S. E. L. XXV, s. VI, 2, p. 799-852; R. JOLIVET - M. JOURJON, *Six traités anti-manichéens*, Paris, 1961, p. 635-757.

1. JÉSUS-SAUVEUR

Dans l'hymnaire copte nous avons relevé trente-neuf fois le titre Jésus-Sauveur, employé en deux formulations différentes. Vingt-six fois le rédacteur a emprunté le vocable grec σωτήρ, onze fois notamment précédé du pronom possessif copte *pa*, « Jésus mon Sauveur ». L'expression souligne l'intimité qui règne entre le Christ et le fidèle manichéen ²⁷). Le mot σωτήρ n'est jamais appliqué à Mani, il est strictement réservé à Jésus.

Treize fois le titre Sauveur donné au Christ est rendu par la locution copte *parěfsôtě*, celui qui sauve. Deux fois la même locution est accolée à Mani, appelé en plus « le fils du Christ » ²⁸). Cette seconde formulation du titre Sauveur semble avoir un sens dualiste spécifique de la catéchèse manichéenne. Le *Kephalaion* XXIX traite des dix-huit trônes de tous les pères. Le huitième de ces trônes est « Jésus la Lumière et le Sauveur de toutes les âmes » ²⁹). L'action du Sauveur, *parěfsôtě*, s'exprime à l'aide du verbe *perěfból*, qui décrit l'action d'un sauveur en train de libérer la lumière en la retirant de l'emprise des ténèbres. Le sens dualiste du contexte Jésus Sauveur (*parěfsôtě*) de nos hymnes devient clair : c'est un Sauveur lumineux chargé de libérer les âmes prisonnières des ténèbres.

Dès lors, les deux vocables σωτήρ et *parěfsôtě*, recouvrent chacun un courant doctrinal déterminé, le Nouveau Testament et la gnose. Le rédacteur essaie de réunir les deux tendances. Le dualisme cosmologique constitue l'arrière-fond de la liturgie manichéenne, tandis qu'en gros plan se dessine la figure de Jésus, le Sauveur, dans le sens paulinien *Tit.* II, 13 « Notre Sauveur Jésus-Christ ».

Le *Contra Fortunatum* d'Augustin nous laisse des traces du titre Jésus-Sauveur dans l'enseignement de Mani. Au cours de la discussion à propos de *Eph.* II, 1-8, sur le salut de l'âme, Fortunat prétend « que l'âme ne peut être réconciliée avec Dieu que par notre Maître le Christ-Jésus..., que le Sauveur Jésus-Christ, selon

²⁷) Ps. M. CCXLIII, 50, 21; Ps. M. CCXLIV, 51, 4 et 21; Ps. M. CCXLV, 52, 16; Ps. M. CCXLVIII, 57, 24; Ps. M. CCLII, 62, 15 et 27; Ps. M. CCLXI, 75, 26; Ps. M. CCLXIV, 81, 7; Ps. M. CCLXVIII, 87, 6; Ps. M. CCLXXV, 95, 31.

²⁸) Ps. M. CCXXIV, 94, 27; Ps. M. CCLXVI, 83, 12.

²⁹) C. SCHMIDT, *Kephalaia*, Stuttgart, 1940, Kap. XXIX, 82, 20-21.

notre foi, est venu du ciel pour accomplir la volonté du Père » ³⁰⁾. Deux autres passages du même traité nous montrent la croyance de Fortunat en la médiation de Jésus-Sauveur. Lors de la seconde journée des débats, le disciple de Mani donne toutes les apparences d'une psychologie de chrétien orthodoxe et il essaie de convaincre Augustin de l'identité du *Credo* chrétien et du *Credo* manichéen, tous les deux fondés sur l'Écriture ³¹⁾. Ensuite, Fortunat souligne le rôle de « notre Sauveur », dans la réconciliation de l'âme pécheresse avec Dieu. La fonction essentielle du Sauveur dans la réconciliation est son enseignement ; *docet*, il doit nous apprendre à faire le bien et à fuir le mal ³²⁾.

La comparaison des différents textes de Fortunat ne manque pas d'intérêt ³³⁾. Dans l'affirmation de ses croyances en face d'Augustin, l'orateur manichéen met en parallèle deux titres donnés au Christ, Sauveur et Maître, *Salvator* et *Magister*. Ceci est fort proche de *Joa.* XIII, 13 « vos vocatis me Magister et Dominus ». La phrase est tirée du discours de la dernière Cène ; le Christ explique la titulature que les apôtres Lui décernent, Il en donne la signification exacte. Les manichéens semblent reprendre volontiers pour leur conception de Jésus-Sauveur, le rôle de διδάσκαλος, le Maître qui enseigne en vue d'opérer la réconciliation de l'âme avec Dieu. Ce qui nous reste de la discussion entre Augustin et Fortunat semble montrer clairement que la dogmatique manichéenne voyait en Jésus un Sauveur parce que *Magister*.

Retrouvons-nous cette perspective dans les *Hymnes* du Fayoum ? Le mot copte *sah* qui traduit διδάσκαλος de *Joa.* XIII, 13 dans la version sahidique n'existe qu'une seule fois dans les hymnes au Christ : « Je te désire, image de mon Maître que j'ai aimé avant

³⁰⁾ *Contra Fortunatum*, XVII: « Animam aliter non posse reconciliari Deo, nisi per Magistrum qui est Christus Jesus... Quemadmodum et Salvatorem Christum credimus de coelo venisse, voluntatem Patris complere ».

³¹⁾ *Contra Fortunatum*, XX, « Haec ego et proposui quae sunt credulitatis nostrae et quae a te possunt in ista professione nostra firmari, ita tamen ut non desit auctoritas fidei christianae. Et quia nullo genere recte me credere ostendere possum, nisi eandem fidem Scripturarum auctoritate firmaverim ».

³²⁾ *Contra Fortunatum*, XX, « Qua scientia admonita anima et memoriae pristinae reddita, recognoscit ex quo originem trahat, in quo malo versetur, quibus bonis iterum emendans quod nolens peccavit, possit per emendationem delictorum suorum, bonorum operum gratia, meritum sibi reconciliationis apud Deum collocare, auctore Salvatore nostro, qui nos docet et bona exercere et mala fugere ».

³³⁾ Voir note 30.

de l'avoir vu »³⁴). L'hymne se place dans une perspective eschatologique, le refrain chante la nostalgie du manichéen : « Viens près de moi, mon Seigneur Jésus, tiens-toi près de moi à l'heure de mon angoisse ». L'invocation s'adresse aussi à « mon Seigneur Mani » et la teinte dualiste de l'ensemble est fortement prononcée. Dans ce contexte, le vocable *sah*, *Magister*, désignant Jésus et peut-être simultanément Mani, ne peut avoir qu'un contenu gnostique. Ceci confirme la doctrine de Fortunat sur Jésus le Sauveur parce que *Magister*.

La conception manichéenne de Jésus-Sauveur dans les *Hymnes* et chez Fortunat révèle la rencontre de deux sources de pensée, le Nouveau Testament et la gnose. Les textes liturgiques font ressortir davantage l'idée paulinienne de σωτήρ, tout en gardant la conception gnostique du Sauveur, libérateur de la lumière enchaînée. Le texte liturgique insiste dès lors sur une action libératrice bien conforme à la pensée de la gnose. Par une autre voie, d'ailleurs présente aussi dans les *Hymnes*, Fortunat rejoint ce double courant qui forme la notion de Jésus-Sauveur chez les manichéens. Il présente l'action du Sauveur comme un enseignement qui trace la voie de la libération, mais se défend de dire autre chose que le contenu des Evangiles. La christologie sous-jacente aux *Hymnes* et à l'enseignement de Fortunat semble donc identique. Le genre littéraire des deux documents fait que l'accent soit placé différemment. Le rédacteur des *Hymnes* est davantage préoccupé par la figure évangélique du Sauveur ; Fortunat par l'action de Jésus qui sauve par sa doctrine. La liturgie manichéenne veut pénétrer dans le cœur des fidèles, la dogmatique dans leur intelligence. Les deux se complètent.

2. JÉSUS-SEIGNEUR

La Seigneurie du Christ est présente à chaque page de notre recueil liturgique. Cependant, contrairement au vocable σωτήρ, régulièrement utilisé par le rédacteur pour exprimer la fonction salvifique de Jésus, le titre κύριος ne se trouve pas dans le texte copte. Le phénomène n'a rien d'étrange puisque l'absence du mot est totale dans les traductions coptes du Nouveau Testament³⁵). Le

³⁴) Ps. M. CCLXVII, 84, 24.

³⁵) Voir L. Th. LEFORT, *Concordance du Nouveau Testament sahidique*, I, Les mots d'origine grecque, Louvain, 1950.

titre Seigneur est toujours rendu par le mot subachmimique *tschaïs*, utilisé cent et sept fois pour désigner Jésus, neuf fois pour parler de Mani. *Dominus Jesus* revient sans cesse dans les refrains chantés par l'assemblée.

L'expression liturgique de la Seigneurie de Jésus a subi l'influence de *Act.*, VII, 59. Le diacre Etienne, lapidé par ses persécuteurs, lance vers son Maître le cri de détresse, « Domine Jesu, suscipe spiritum meum ³⁶⁾ ». Le cri du prisonnier, son appel au salut est fondamental dans la gnose de Mani. Dans le mythe de l'Homme Primordial, le salut a commencé dès l'instant où le Père de la Grandeur a perçu l'appel au secours de son Premier Envoyé devenu prisonnier des Ténèbres. La libération du Fils de Lumière fut mise en œuvre et le processus doit se continuer jusqu'à la fin du deuxième temps, la séparation définitive du Bien et du Mal, des deux royaumes. La libération des âmes, la rédemption au sens manichéen, commence toujours par un cri lancé par les prisonniers des ténèbres. La transmission du message du salut, l'enseignement de la doctrine de Mani, n'est qu'une réponse à cet appel au secours. Nous voilà entrés de plain-pied dans le domaine de la liturgie manichéenne. La communauté en prière fait monter vers le Seigneur Jésus l'appel au salut. Dans chaque hymne ce leitmotiv revient avec insistance. Comme Etienne écrasé sous les pierres, le manichéen se sent écrasé sous le poids brutal de la matière. Comme Etienne, il crie vers son Seigneur, se servant des expressions mêmes de son modèle présenté dans les *Actes*.

Les *Hymnes au Christ* du Fayoum portent l'emprunte d'une autre influence néotestamentaire, *Apoc.*, XXII, 20, l'attente de la parousie. Le manichéen attend la libération, il y aspire de toutes ses forces, il désire la destruction de la matière. Ce désir, cette attente reviennent sans cesse dans le chant de l'assemblée et se concrétisent aussi sous la forme d'un appel à Jésus dont la Seigneurie est affirmée fortement dans la nostalgie créée par l'état de mélange dualiste. La formule *Apoc.*, XXII, 20 introduit à maintes reprises la prière : « Viens, mon Seigneur Jésus, le Sauveur des âmes, qui m'as sauvé de l'ivresse, de l'erreur du monde » ³⁷⁾. « Viens à moi, mon Seigneur Jésus, tiens-toi près de moi à l'heure de ma nécessité

³⁶⁾ Ps. M. CCXLV, 53, 27; Ps. M. CCL, 59, 23; Ps. M. CCLXVIII, 87, 7; Ps. M. CCLXX, 88, 24.

³⁷⁾ Ps. M. CCXLVIII, 56, 15.

(angoisse) » ³⁸⁾. Une formule analogue souligne, sous forme de refrain, le chant de l'assemblée : « Viens maintenant, mon Seigneur Jésus et aide-moi » ³⁹⁾.

Regardons les textes que nous laisse la polémique augustinienne. A trois reprises, Fortunat affirme la Seigneurie du Christ. Au cours de la discussion sur les deux natures, le Bien et le Mal, Fortunat argumente en se couvrant de l'autorité de Jésus. Il développe l'allégorie des deux arbres et pour ce faire a groupé en une seule citation, *Mat.*, XV, 13 et VII, 17-20 ⁴⁰⁾. L'interlocuteur manichéen n'a pas manqué de modifier et d'adapter à son dualisme les textes mathéens en les articulant par une forte notion de causalité : « Aussi est-ce à juste titre que Notre-Seigneur a dit : l'arbre que n'as pas planté mon Père céleste sera arraché et jeté au feu parce qu'il ne porte pas de bons fruits ». Cette méthode d'exégèse de la secte bousculant les textes sacrés provoquait la colère d'Augustin ⁴¹⁾. L'introduction de la citation par les mots *Notre Seigneur* est caractéristique. Fortunat affirme la Seigneurie du Christ dans le contexte de son enseignement, en la circonstance pour présenter une doctrine dualiste. Nous venons de voir chez Fortunat le même développement de pensée à propos de Jésus-Sauveur. C'est dans la doctrine, dans l'enseignement du Christ que le manichéen voit la Seigneurie du Christ et la réalisation de sa mission de Sauveur des âmes. Notre texte cité par Fortunat serait-il extrait d'une collection manichéenne de *logia de Jésus* composée par les docteurs de la secte, dans le genre de l'*Evangelie de Thomas* ? L'hypothèse mérite d'être retenue.

³⁸⁾ Ps. M. CCLXVII, 84, 9.

³⁹⁾ Ps. M. CCXLVIII, 57, 25.

⁴⁰⁾ *Contra Fortunatum*, XIV, « Et merito dixisse Dominum nostrum, Arbor quam non plantavit Pater meus coelestis, eradicabitur et in ignem mittetur, quia non affert fructus bonos: et esse arborem radicatam. Hinc vere constat ex ratione rerum, quod duae sunt substantiae in hoc mundo, quae speciebus et nominibus constant: quarum est una corporis, alia vero aeterna, Patris omnipotentis quam esse credimus ».

⁴¹⁾ Dans le *Contra Felicem*, II, 2, un texte analogue mérite l'attention. Le manichéen Félix essaie de prouver à Augustin l'existence de deux natures. Il cite d'abord la parole du Christ en *Mat.* VII, 18, l'allégorie des deux arbres. Puis il amène la parabole de l'ivraie, *Mat.* XIII, 27-28. Félix continue les citations qui pourraient provenir d'une collection de *logia* sur les deux natures: *Mat.* XXV, 31-41; *Rom.* VIII, 7, *II Cor.*, IV, 4 et XII, 7-9. Dans sa réponse Augustin lui fait remarquer que ses citations de l'évangile ne sont pas toutes conformes au texte: « parmi tous les passages que tu as cités les uns comme vraiment ils ont été écrits, les autres autrement qu'ils n'ont été écrits... » *Contra Felicem*, III, 3.

Les discussions de la seconde journée entre Augustin et Fortunat ramènent les controversistes au problème du Bien et du Mal. « C'est de cette racine et de cet arbre mauvais que notre Seigneur a dit qu'il ne porte jamais de bons fruits, que son Père ne l'a pas planté et qu'il méritait d'être arraché et jeté au feu » ⁴²⁾. Fortunat à nouveau s'inspire de Matthieu. Cette fois il ne présente pas le texte comme la citation d'une parole de Jésus. Il résume la doctrine sur l'arbre mauvais, sa racine et son fruit, il la place sous le patronage de la Seigneurie du Christ. Dès que l'âme refuse de suivre les conseils du Seigneur devenu son Sauveur par son enseignement, elle vit dans le péché parce qu'elle se sépare de la doctrine du salut.

Un troisième passage du texte attribué à Fortunat confirme sa christologie : la Seigneurie de Jésus se réalise dans sa doctrine, son enseignement en fait le Sauveur-Jésus. « C'est de la même façon que le Seigneur dit à ses disciples : Voici que je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. Il faut savoir que ce n'est pas dans un sentiment d'inimitié que Notre Sauveur a voulu envoyer ses agneaux » ⁴³⁾. La citation est tirée de *Mat.* X, 16.

La comparaison du thème de la Seigneurie de Jésus dans la christologie manichéenne des *Hymnes* du Fayoum et dans celle de Fortunat nous révèle deux aspects complémentaires. Les *Hymnes* se sont inspirées de l'idée de Seigneurie exprimée dans les *Actes* et dans l'*Apocalypse*, Fortunat fait appel à des documents de catéchèse, le texte de Mathieu. La liturgie est l'expression d'une assemblée en prière ; les *Hymnes* restent dans cette optique et développent à partir de l'assemblée l'appel vers le Seigneur afin d'en obtenir aide et présence. La Seigneurie de Jésus est donc vue d'en bas, sous l'aspect de sa puissance protectrice couvrant l'Eglise de Mani. La dogmatique manichéenne de Fortunat présente la Seigneurie de Jésus se réalisant dans l'autorité de son enseignement, la

⁴²⁾ *Contra Fortunatum*, XXI: « Quam radicem et arborem malam Dominus noster appellavit, nunquam fructus bonos afferentem, quam non plantavit Pater suus, ac meritò eradicari et in ignem mitti. Nam quod dicis, contrariae naturae peccatum debere imputari; illa natura mali est: et id esse peccatum animae, si post commotionem Salvatoris nostri et sanam doctrinam ejus a contraria et inimica sui stirpe se segregavit anima ».

⁴³⁾ *Contra Fortunatum*, XXII: « Hoc genere quemadmodum et Dominus dixit discipulis suis: 'Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum'. Hinc sciendum est quod non inimica mente Salvator noster agnos suos, id est, discipulos suos in medio luporum dirigere voluit ».

puissance salvatrice de sa doctrine. Il est le Seigneur parce qu'il est un Maître qui enseigne la parole du salut.

3. JÉSUS-LUMIÈRE

La doctrine de la lumière est fondamentale dans le dualisme manichéen. Tout le déroulement du mouvement cosmogonique n'est que la lutte entre les deux royaumes, la lumière et les ténèbres. Nous vivons, selon les manichéens, la deuxième époque, le temps du mélange lumière-ténèbres. Toute l'activité humaine doit être orientée vers l'avènement de la troisième époque, l'eschatologie, le triomphe définitif de la lumière et la séparation finale des deux royaumes.

Les *Hymnes* du Fayoum portent l'empreinte de cette lutte, de cette nostalgie et la doctrine de la lumière y occupe une place importante. Jésus y est invoqué comme la Lumière ⁴⁴). Parfois le rédacteur spécifie davantage le bénéficiaire de la lumière : « Jésus, Lumière des croyants, je t'en supplie, ne m'abandonne pas ». « Tu es la Résurrection de la mort, la vraie Lumière des croyants » ⁴⁵). Ces formules liturgiques sont composées d'éléments repris à *Joa.*, I, 9, *Joa.*, XII, 36 aussi ⁴⁶). Une citation explicite du *Quatrième évangile* ne permet pas d'en douter : « J'entends que tu as dit : Je suis la Lumière du monde ». L'emprunt à *Joa.*, VIII, 12 est littéral ; le rédacteur souligne la référence au discours de Jésus ⁴⁷). La littérature johannique, son thème de la lumière en particulier, constituait une source de choix pour les adeptes de la religion de la Lumière.

Nos *Hymnes* christologiques lient le thème vie au thème lumière. « Viens à moi, ô Christ qui es Vie, viens à moi Lumière du jour » ⁴⁸). L'expression Christ-Vie introduit l'*Évangile de Thomas* ⁴⁹). La gnose devait en faire un grand usage. Jésus Lumière du jour est une allusion directe à l'astre du jour, le soleil. La grande

⁴⁴) Ps. M. CCLV, 66, 17, 19, 20; Ps. M. CCLXVIII, 85, 23; Ps. M. CCLXIX, 87, 16; Ps. M. CCLXXI, 89, 27.

⁴⁵) Ps. M. CCLII, 61, 12; 62, 5-6.

⁴⁶) HORNER, *The coptic Version of the New Testament*, Oxford, 1911.

⁴⁷) H. THOMPSON, *The coptic Version of the Acts of the Apostles*, Cambridge, 1932.

⁴⁸) Ps. M. CCXLVII, 55, 17.

⁴⁹) A. GUILLAUMONT, *L'Évangile de Thomas*, Paris, 1959.

formule grecque d'abjuration du manichéisme porte des traces d'une christologie solaire. Un des anathématismes vise explicitement ceux qui prétendent que le Christ est le soleil et qui se tournent vers l'astre du jour pour prier ⁵⁰⁾.

Citons un passage qui donne la doctrine de Mani à l'état pur : « J'ai compris et je connais ce qui est et ce qui sera, ce qui est mortel et ce qui est immortel, qui est le Roi de Lumière c'est-à-dire l'arbre de vie et qui est ténèbres, c'est-à-dire l'arbre de mort » ⁵¹⁾. Voilà une perle précieuse, une vraie synthèse de la gnose dualiste. Le manichéisme procure la connaissance, *saunē* en copte ; c'est le mot technique utilisé ici par le rédacteur pour parler de la connaissance dont il est question dans l'hymne. La saisie de la réalité présente et l'intelligence du royaume eschatologique à venir dirigent la vie quotidienne des élus. L'allégorie des deux arbres symbolise les deux royaumes et leur lutte sans merci. Les premiers versets de l'hymne lancent un cri de détresse vers Jésus, le Dieu fort, Sauveur des âmes, appelé au verset 16 « Jésus, ma Lumière d'en haut » en opposition aux ténèbres. Le « Roi de Lumière » est donc bien Jésus, placé ainsi au centre de la gnose dualiste de Mani.

Regardons nos traités augustinien. La christologie solaire s'y rencontre à plusieurs reprises. Dès les premiers instants de sa discussion avec Fortunat, Augustin lui objecte : « J'ai seulement remarqué un fait contraire à la foi que j'ai connue et embrassée plus tard, à savoir que pour prier vous vous tournez du côté du soleil » ⁵²⁾. Il faut savoir que dans leurs prières les manichéens suivaient le cours du soleil le jour, la lune la nuit. Pendant les nuits sans lune, ils se tournaient vers le Nord parce que, selon l'astronomie de l'époque, le soleil regagnait l'Est durant la nuit en passant par le Nord.

Fauste de Milève n'hésite pas à enseigner que, selon la religion de Mani, « le Père est la lumière inaccessible, le Fils, la lumière visible dont la force habite le soleil et la sagesse la lune » ⁵³⁾.

⁵⁰⁾ K. KESSLER, *Mani, Forschungen über die manichäische Religion*, Berlin, 1889, p. 404, donne le texte de la formule d'abjuration.

⁵¹⁾ Ps. M. CCLV, 66, 25-29.

⁵²⁾ *Contra Fortunatum*, III : « Ego tamen in oratione in qua interfui, nihil turpe fieri vidi : sed solum contra fidem animadverti, quam postea didici et probavi, quod contra solem facitis orationem ».

⁵³⁾ *Contra Faustum*, Lib. XX, II, Fauste écrit : « Filium vero in hac secunda

Pareille doctrine provoque chez Augustin une réplique d'une rare violence.

Dans le *Contra Secundinum*, il nous reste un échantillon du titre christologique, « *Roi de Lumière* ». Secundinus a écrit à Augustin : « Je rends grâce à l'ineffable et très sainte Majesté et à Jésus-Christ son Premier-Né, Roi de toutes les Lumières »⁵⁴). La discussion augustinienne du titre est longue et laborieuse. En fin de compte, Augustin accepte l'expression *Jésus-Christ Roi des Lumières* à condition qu'elle signifie Jésus, le Créateur des Lumières sur lesquelles Il règne⁵⁵).

Secundinus ajoute un autre vocable, *Primogenitus*. Ce titre christologique énerve Augustin. Au terme d'une longue discussion, il dit à son correspondant : « Je pense que tu saisis maintenant qu'il ne te convient pas de dire que Jésus-Christ est le Premier-Né de la secrète et ineffable Majesté et le Roi de toutes les Lumières, à moins de cesser d'être manichéen »⁵⁶). Et d'expliquer à Secundinus la différence en christologie entre *Primogenitus* et *Unigenitus*.

Le rédacteur des *Hymnes* coptes a fait cette distinction. Le vocable d'emprunt, μονογενής, n'est attribué qu'au Christ. « Jésus le Monogène, sauve-moi »⁵⁷). « Jésus le Monogène, le fils du Dieu très haut »⁵⁸). Le triple emploi de l'article copte donne ici une remarquable netteté à la pensée du rédacteur et à la prière de l'assemblée. La formule vient de *Luc*, VIII, 28, tirée de la version copte sahidique. « J'ai cru en toi, je me suis tenu ferme dans ton nom,

ac visibili luce consistere, qui quoniam sit et ipse geminus, ut eum Apostolus novit, Christum dicens esse Dei Virtutem et Dei Sapientiam (*I Cor.* I, 24). Virtutem quidem ejus in sole habitare credimus, sapientiam vero in luna ». Dans sa réponse, V, Augustin dit : « Unde vos verius dixerim nec solem istum colere, ad cuius gyrum vestra oratio circumvolvitur ».

⁵⁴) *Contra Secundinum*, III : « Scribis 'habere te et agere gratias ineffabili sacratissimae Maiestati, eiusque primogenito omnium luminum regi, Jesu Christo'. Dic mihi quorum luminum sit rex Jesus Christus ? ».

⁵⁵) Voir ce long texte dans R. JOLIVET et M. JOURJON, *Six traités*, p. 547-550.

⁵⁶) *Contra Secundinum*, VII : « Perspicis itaque iam ut arbitror, non tibi congruere ut dicas primogenitum secretissimae atque ineffabilis maiestatis, et omnium luminum regem Jesum Christum, nisi manichaeus esse destiteris, ut creaturam a creatore discernas, ut Jesus Christus et unigenitus sit secundum id quod Verbum Dei est... et primogenitus omnis creaturae secundum id quod in ipso condita sunt omnia... ».

⁵⁷) Ps. M. CCL, 59, 2.

⁵⁸) Ps. M. CCLI, 60, 8. Le texte copte est emprunté à la version sahidique de l'évangile de *Luc*, VIII, 28.

ô Monogène » ⁵⁹). L'analyse du contexte de l'hymne montre une forte influence de *Joa.*, III, 16-18. La foi dans le nom du Fils Unique du Père est une condition de salut. Cette théologie johannique se trouve dans toute l'hymne et le texte bohairique du *Quatrième évangile* est repris presque mot pour mot dans la rédaction manichéenne des versets 20-21.

Si le texte copte a repris *μονογενής*, *unigenitus*, il n'en est pas de même du mot *πρωτοτόκος*, *primogenitus*, toujours rendu par le copte *pešamisē*. C'est le mot qui, dans la version bohairique traduit *Apoc.*, I, 5 « et a Jesu Christo... *primogenitus mortuorum* ». L'expression désigne une fois Jésus dans le texte liturgique manichéen : « Premier-Né, Jésus, que j'ai aimé, ne m'abandonne pas dans mes tribulations » ⁶⁰). En lisant de près le texte de l'hymne CCLXIV, on a nettement l'impression que le titre premier-né, *primogenitus*, était un vocable technique plutôt réservé à Mani ⁶¹). Ce serait normal puisque la liturgie du Fayoum nomme Mani le fils du Christ ⁶²). Si le titre *primogenitus* était plutôt réservé à Mani dans le vocabulaire religieux de la secte, on comprendrait mieux la mauvaise humeur d'Augustin et ses pages de discussion un peu obscure à propos de l'incipit de la lettre de Secundinus « *primogenito luminum regi Jesu Christo* » ⁶³).

Une conclusion s'impose. La christologie manichéenne est fortement centrée sur la figure de Jésus-Lumière. L'évangile de Jean a fourni à la liturgie de la secte des formules et des thèmes donnant à la prière de l'assemblée une vraie piété et des apparences de christianisme authentique. La polémique augustinienne confirme la présence d'une christologie de Jésus-Lumière dans la dogmatique de la secte et nous montre que la terminologie en usage semblait faite pour dérouter les chrétiens de la grande Eglise.

* * *

La présente recherche trace à peine un sillon dans le vaste domaine de la confrontation des textes manichéens de Médinêt

⁵⁹) Ps. M. CCLXXII, 91, 23-24.

⁶⁰) Ps. M. CCLXXII, 91, 20-21.

⁶¹) Ps. M. CCLXIV, 80, 28; 81, 15; 81, 12; 81, 16.

⁶²) Ps. M. CCLXVI, 83, 2.

⁶³) R. JOLIVET - M. JOURJON, *Six traités anti-manichéens*, Paris, 1961, p. 544-

Mâdî avec les traités antimanichéens d'Augustin. Elle s'est limitée à trois titres du Christ : Sauveur, Seigneur, Lumière. Toute conclusion reste dès lors partielle et provisoire.

La titulature christologique des *Hymnes* porte l'empreinte de formules néotestamentaires tirées soit des traductions coptes du Nouveau Testament, soit de *logia*, de chaînes scripturaires préparées par les docteurs de la secte. Des recherches patientes et nombreuses permettront de saisir un jour la méthode de travail, voire les documents, des rédacteurs manichéens. La personne de Jésus célébrée et chantée par l'assemblée en prière devait sembler très proche du Christ de la liturgie chrétienne. Était-ce uniquement une concession aux besoins de la propagande ?

Il semble téméraire de l'affirmer sans nuances. La christologie des *Hymnes*, la place respective de Jésus et de Mani, justifient deux titres que le prophète de Babylone revendiquait comme fondateur religieux : *Apôtre de Jésus-Christ, Fils du Christ*. L'élément chrétien de nos *Hymnes* occupe une place essentielle dans la liturgie manichéenne et a l'aspect d'un élément primitif dans la doctrine.

Les *Hymnes* du Fayoum facilitent l'exégèse des traités polémiques augustinien. La controverse nous a conservé nombre de formules christologiques de la secte. Sans doute, ces formules ne se trouvent pas d'abord sous la plume d'Augustin. Pour déraciner la secte, le controversiste d'Hippone ajoutait à sa parole redoutable la confiscation des écrits ⁶⁴). Sa polémique ne visait nullement à nous conserver la doctrine de Mani et de ses disciples. Mais ses ouvrages contiennent les affirmations et exposés de manichéens comme Fortunat, Fauste, Secundinus et Félix. Leurs formules sont dogmatiques et polémiques, celles des *Hymnes* sont liturgiques. Les genres littéraires diffèrent, les auditoires aussi. Et cependant, à première vue, la concordance est remarquable entre la titulature du Christ dans les *Hymnes de Médinêt Mâdî* et les *Traité augustinien*. Ceci nous fait croire à l'existence de documents communs, à la terminologie et à la doctrine identiques, dans les Eglises manichéennes d'Égypte et d'Afrique du Nord. Une même source dogmatique alimentait la liturgie et la catéchèse. Il ne faut donc pas parler à la légère de la diversité des sectes manichéennes, du moins à la grande époque des III^e et IV^e siècles ⁶⁵).

⁶⁴) *Contra Felicem*, Lib. II, cap. I.

⁶⁵) L. H. GRONDIJS, *Analyse du Manichéisme numidien au IV^e siècle*, dans

Augustin, un ancien disciple de Mani, connaissait la place centrale de Jésus dans la doctrine qu'il combattait. En lisant ses traités on a cependant l'impression que sa polémique vise davantage la réfutation des deux principes, de l'exégèse destructrice des Saintes Ecritures, des fausses conceptions de l'âme, du péché, de l'immuabilité de Dieu. Controversiste habile et très au fait de la doctrine manichéenne, n'amenait-il pas ses adversaires sur des positions plus vulnérables que celles de la christologie ? Ce problème mériterait une recherche.

Messancy (Belgique).

Julien RIES.

Augustinus Magister, III, Paris, 1954, p. 391-410; *Numidian manichaeism in Augustine's Time*, dans *Nederlands Theologisch Tijdschrift*, t. IX, Wageningen, 1955, p. 21-42; *La diversità delle sette manichee*, dans *Silloge Bizantina in onore di Silvio Giuseppe Mercati*, t. IX, *Studi Bizantini e Neoellenici*, Rome, 1957, p. 176-187.